



Divorce portugais tunisien comment faire?

Par **tinalina**, le **30/11/2011** à **23:40**

Bonjour,

Voilà mon problème : je suis uniquement de nationalité portugaise, mon mari est de nationalité tunisienne et notre fille est les deux; cependant nous partageons un meme appartement en France.

Nous nous sommes mariés en 2006 en Tunisie, puis le mariage a été enregistré uniquement au Portugal.

Aujourd'hui je veux demander le divorce car mon mari ne subvient pas à nos besoins, c'est toujours moi qui paye les factures et il dépense trop d'argent dans les joins; plus aussi le fait que la vie est devenue invivable entre nous.

Mes questions sont : quelle est la procédure pour demander le divorce? Etant donné que le mariage n'est enregistré que dans nos deux pays, comment je dois faire : prendre un avocat en tunisie, au portugal ou en france? Etant donné que lui ne veut pas faire le divorce, quel est le meilleur cas : pour faute?

Et puis l'enfant qu'est-ce qu'il en résultera car je suis au chômage (lui aussi) et la garde ce sera pour qui?

Merci pour votre réponse